



« Montagnes d'Occitanie, Terres de Vie »

Un plan d'actions partenarial pour accompagner et soutenir le développement des territoires de massif à l'horizon 2025

Mercredi 9 janvier 2019

Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne et Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ont présenté, mercredi 9 janvier 2019, un plan d'actions partenarial pour accompagner et soutenir le développement des territoires de massif à l'horizon 2025 : « Montagnes d'Occitanie, Terres de vie. »



(c) Romain Saada - Région Occitanie



« La recherche d'une solidarité et d'une complémentarité entre dynamiques métropolitaines et territoires de montagne, voilà l'esprit de notre plan montagne. Il s'agit pour nous d'améliorer très concrètement la vie quotidienne des habitants en s'appuyant sur les richesses de nos montagnes, en aménageant ces territoires qui forgent l'identité de notre région Occitanie. »

Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne

« Avec le Parlement de la Montagne, et aujourd'hui via ce plan régional issu d'une concertation de terrain, nous proposons un nouveau mode de dialogue entre la Région et ses territoires. Notre plan d'actions propose une vision du développement basée sur le territoire, sur ses ressources et sur ses habitants. Elaboré de manière concertée avec les acteurs de terrain, l'Etat et les collectivités locales, il permettra de révéler et fédérer les énergies pour imaginer collectivement, la montagne de demain. »

Carole Delga, présidente de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

Présentation du plan montagne

- **Une part significative du territoire et de la population régionale**

La région Occitanie se caractérise par l'importance des zones de montagne, Massif Central et Pyrénées. On comptabilise près de 40 000 km² qui correspondent à 55 % de la superficie régionale.

410 000 habitants vivent dans les Pyrénées et 700 000 dans le Massif central, soit au total environ 20 % de la population régionale qui vit en zone de montagne.

La montagne occupe une part très importante dans plusieurs départements comme l'Aveyron, le Lot, la Lozère, l'Ariège, les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées Orientales.

- **Des difficultés et des atouts propres aux territoires de montagne**

Pyrénées et Massif-Central sont deux massifs très différents (altitude, organisation territoriale, accessibilité...), cependant tous deux ont des enjeux comparables en termes de maintien et d'accueil de nouvelles populations.

La question de l'accès aux services, en particulier en matière de santé, est apparue comme étant parmi les préoccupations prioritaires.

Les territoires de montagne sont porteurs de richesses, à la fois en terme de ressources, de savoir-faire et d'image qui contribuent à l'identité de l'Occitanie : de nombreux sites emblématiques labellisés Grands Sites d'Occitanie, des produits agricoles sous signe officiel de qualité, des ressources exceptionnelles en termes de paysage et de biodiversité, de gisement d'énergie renouvelable, de lieux de détente et de loisirs...

L'objectif d'une nouvelle attractivité des territoires de montagne est au cœur du programme d'action du plan montagne.

- **Le plan montagne est transversal et partenarial**

Le plan montagne est une initiative portée conjointement par le conseil Régional et l'État, en lien avec les Départements. Le constat est partagé d'une nécessaire prise en compte des spécificités de ces territoires pour relever les défis de l'avenir en matière de développement économique, social et environnemental.

Le plan montagne est issu d'une mobilisation importante des acteurs de terrain au travers du Parlement de la montagne créé à l'initiative de la Région Occitanie il y a un an. Il réunit plus de 630 participants, reflets de la diversité des acteurs des montagnes d'Occitanie, qui se sont régulièrement réunis en séance plénière ou en ateliers.

- **Le plan montagne est basé sur 8 axes et constitué de quarante mesures**

Le plan montagne est articulé autour de huit axes et quarante actions. Il est transversal et vise à accompagner l'attractivité et la qualité de vie en montagne et favoriser les initiatives locales.

- Axe 1 - Une Montagne fière de sa culture, accueillante et inclusive : logement, santé/accès aux soins, vie culturelle, services...
- Axe 2 - Une montagne qui éduque, forme et emploie : formation développement, offre de proximité...
- Axe 3 – Une montagne qui produit : valorisation des savoir-faire, transmission reprise des PME et TPE,

élevage, pastoralisme, filière bois, filière pierre, industrie... Le soutien au pastoralisme constitue notamment un enjeu important, à la fois en termes de production agricole mais aussi de préservation des paysages, de biodiversité.

- Axe 4 : Une montagne qui protège et valorise ses ressources : énergies renouvelables, ressource en eau, biodiversité adaptation au changement climatique.
- Axe 5 - Une montagne qui encourage la mobilité et ses connexions : mobilités du quotidien, désenclavement de la montagne, développement du très haut débit. La question de la couverture numérique du territoire constitue notamment un enjeu majeur.
- Axe 6 – Une montagne qui conforte son potentiel et son attractivité touristique : structuration des destinations touristiques, attractivité des territoires, marketing collectif. Une étude stratégique est d’ores et déjà engagée sur ce sujet. L’objet est de définir un nouveau cadre d’accompagnement des stations dans un contexte de perte de compétitivité comparativement à la concurrence.
- Axe 7 – Une montagne qui rayonne, ouverte au monde : valorisation des produits de montagne d’Occitanie, tournages de films et images, sport de haut niveau
- Axe 8 – Une montagne qui s’appuie sur ses territoires pour l’innovation : renforcer la connaissance des massifs en lien avec les universités, mettre en réseau les opérateurs...

Le plan montagne promeut pour l’ensemble de ses axes l’innovation et l’expérimentation pour la recherche de solutions nouvelles répondant aux défis de ces territoires.

- **Le plan montagne va être mis en œuvre dès 2019**

Suite à son adoption par l’Assemblée Plénière de la Région à l’unanimité le 20 décembre, ce plan permettra d’accompagner plus de 800 M€ d’investissement spécifiquement dédiés aux territoires de montagne jusqu’en 2025, financés en partenariat par la Région, l’État, la Caisse des Dépôts et Consignations, les Départements et l’ensemble des collectivités, avec le soutien de l’Europe.